



14ème législature

Question N° : 226	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Budget		Ministère attributaire > Budget
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > budget, comptes publics et fonction publique	Analyse > effectifs de personnel. Nord.
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Réponse publiée au JO le : 19/02/2013 page : 1856		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la situation de l'emploi à la direction régionale des finances publiques du Nord. Depuis une dizaine d'années, près d'un millier d'emplois a disparu au sein du département du Nord. En 2012, ce seront encore quatre-vingt-quinze emplois qui disparaîtront, soit l'équivalent d'un hôtel des finances comme Lomme ou Cambrai. Ces suppressions d'emplois entraînent une réduction de la place et de la présence du service public, au détriment des usagers, une dégradation des conditions de travail et constituent autant de perspectives d'embauches en moins. Il lui demande en particulier si cette politique de suppressions de postes n'est pas en totale contradictoire avec la lutte contre la fraude fiscale, qui représente un manque à gagner annuel de plus de 50 milliards d'euros.

Texte de la réponse

La direction générale des finances publiques (DGFIP), comme les autres directions, participe effectivement à la maîtrise du volume des emplois publics. Cette évolution s'inscrit dans les orientations fixées par le Président de la République, qui conduisent en particulier à renforcer en emplois les secteurs de l'enseignement, de la sécurité et de la justice. Dans le même temps, et pour assurer la stabilité globale des effectifs de l'Etat, qui participe du redressement des comptes publics, il est nécessaire d'être rigoureux dans d'autres départements ministériels. La loi de finances pour 2013 prévoit une diminution du plafond d'emplois de la DGFIP de 2 023 équivalent temps plein, soit un volume de suppressions inférieur de 17 % à celui de 2012. Ainsi, il est prévu pour 2013 une diminution des suppressions d'emplois de l'ordre de 40 % pour le département du Nord par rapport à 2012. Les efforts demandés à la DGFIP sont répartis de manière juste, équilibrée et partagée. C'est ainsi qu'afin d'alléger la pression portant sur les services déconcentrés et les emplois de catégorie C en 2013, il a été décidé de majorer le volume des suppressions pesant sur les services centraux et, pour la première fois, de supprimer des emplois de cadres supérieurs. De la même manière, la charge de travail et la valorisation de l'accueil ont été mieux prises en compte dans la méthode utilisée par la DGFIP pour répartir ses emplois entre les services. La valorisation de ces deux éléments bénéficie au département du Nord à hauteur de 33 emplois. Ces évolutions n'altèrent ni les conditions de travail des agents, ni la qualité du service rendu aux usagers. En effet, un travail visant à faciliter l'allégement des tâches et la simplification des procédures est mené parallèlement. Il doit permettre en particulier de continuer à lutter efficacement contre les fraudes et de délivrer le meilleur conseil aux usagers comme aux décideurs locaux. Ceci constitue un objectif majeur qui a été assigné au directeur général des finances publiques, dont l'action est conduite par le souci permanent de l'équité et d'un management humain, attentif notamment aux conditions de travail des personnels.

